



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES

AVIS est donné à tous les contribuables de la Ville de Val-d'Or que le rôle général de perception des taxes pour l'année 2024 a été complété et déposé au bureau de la soussignée, situé à l'hôtel de ville, au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*.

Prenez également avis qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais impartis.

DONNÉ à Val-d'Or, le 27 septembre 2023.

Signé

KATY VEILLEUX, notaire
Greffière